

6. AMÉLIORER LA MOBILITÉ SCOLAIRE

Action 6.3.c. Inciter et accompagner les écoles à la mise en place d'alternatives

Description de l'action	Action(s) liée(s)
Inciter et accompagner les écoles à mettre en place des alternatives à la voiture pour se rendre à l'école, tel le ramassage scolaire à pied ou à vélo	6.3.a. Impliquer et inciter les directeurs d'écoles et le corps enseignant
Objectif(s) poursuivi(s) Encourager les enfants à utiliser d'autres modes de transport que la voiture pour se rendre à l'école	Acteur(s) concerné(s) Ville de Leuze-en-Hainaut, (Service Public de Wallonie, Zone de Police)
Lieu(x) concerné(s) /	Budget (estimation) €(€€)/an (< 50.000 €) selon la nécessité d'aménager les itinéraires, de mettre à disposition des agents communaux, etc.
Degré de priorité Priorité 2 Période de mise en œuvre Action continue	Source(s) et modalité(s) de financement - Fonds propres Commune - Subsides Service Public de Wallonie





6. AMÉLIORER LA MOBILITÉ SCOLAIRE

Action 6.3.c. Inciter et accompagner les écoles à la mise en place d'alternatives

IL EST INTERDIT DE

PARLER AU

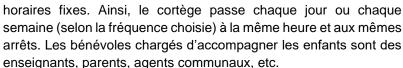
Description concrète de l'action

Dans le but d'encourager et de faciliter le recours à l'utilisation de modes de transport alternatifs à la voiture pour se rendre à l'école, la Ville incitera et accompagnera les écoles dans la mise en place d'initiatives allant dans ce sens, telles que les ramassages scolaires à pied et à vélo.

Qu'est-ce que le ramassage scolaire ?

Le ramassage scolaire à pied (pédibus) ou à vélo (vélobus) consiste à prendre en charge un groupe d'enfants en vue de les conduire à l'école (ou de les ramener chez eux).

Le ramassage scolaire, que ce soit à pied ou à vélo, fonctionne selon des itinéraires prédéfinis et selon des



Si le pédibus s'adresse aux enfants âgés de 4 à 12 ans et surtout aux enfants habitant à proximité de leur école (≤ 1 km), le vélobus s'adresse davantage aux enfants âgés de 9 ans et plus et habitant dans un rayon un peu plus grand (jusqu'à 4 kilomètres).

Quel est le rôle de la Ville ?

La Ville veillera au bon aménagement des itinéraires définis. Elle pourrait également prendre en charge la signalétique spécifique au ramassage scolaire (« points de ramassage ») et mettre à disposition des agents communaux qui accompagneront les enfants lors de leur déplacement.

Quelle(s) école(s) ?

Les écoles les plus peuplées, et en particulier celles dont le nombre d'enfants habitants à distance piétonne ou cyclable de l'école est assez élevé, disposent du potentiel le plus conséquent à cet égard. Cela concerne donc tant les écoles du centre que celles situées dans les villages. Bien que les enfants du secondaire soient plus autonomes, elles sont également concernées, spécifiquement en vue de la mise en place de rangs-vélos.

La mise en place de telles initiatives peut s'envisager sous forme de démarche volontaire des écoles. La Ville portera alors connaissance auprès des écoles de la possibilité de mise en place de ces initiatives. Libre aux écoles de s'engager ou non.





6. AMÉLIORER LA MOBILITÉ SCOLAIRE

Action 6.3.c. Inciter et accompagner les écoles à la mise en place d'alternatives

L'exemple de Marche-en-Famenne

« Depuis peu, les enfants des écoles du centre de Marche peuvent gouter au plaisir d'aller à l'école en vélo en toute sécurité. Deux itinéraires viennent d'être mis en place. L'un partant du quartier de la place de Lorichamps, l'autre démarrant dans le bas du village de Champlon en passant par La Campagnette.

Cette idée de ramassage scolaire à vélo a pu prendre forme grâce à une collaboration entre le service mobilité de la commune, le Pays de Famenne, le GAL RoMaNa et le GRACQ de Marche. Un tel projet permet de rendre plus conviviaux et sécurisés les abords des écoles, de donner la possibilité aux enfants de prendre leur place de façon active dans la mobilité et de montrer qu'on peut faire autrement avec un peu de motivation et de belles rencontres. Dans le courant de l'automne, les écoles, les parents et les élèves vont être sollicités pour participer à ce projet. En effet, il y a encore d'autres itinéraires à mettre en place pour permettre à davantage d'élèves du primaire et du secondaire de profiter de la chance d'aller à l'école à vélo encadrés par des parents, des bénévoles ou des ALE.

A l'image d'un bus scolaire, le vélobus s'arrête selon un horaire précis à des arrêts préétablis où se retrouvent les enfants inscrits à ce projet. Il les entraine à aller jusqu'à leur école à vélo. Sur le long terme, les enfants devraient être capables de prendre en main leur itinéraire en groupe de manière autonome. Si vous désirez plus d'infos ou si vous êtes motivés à participer au projet, n'attendez plus, prenez contact avec nous! » (source: www.marche.be)

Contact

Chloé Motllo (GAL RoMaNa)

Courriel: chloe.motllo@galromana.be

Tél: 084 24 48 85

Anne Schmitz (conseillère en mobilité)

Courriel: anne.schmitz@marche.be

Tél: 084 32 70 27

